

Colère des agriculteurs et Office national de biodiversité : « On en veut au gouvernement de son manque de soutien »

Lecture 3 min

Accueil Charente-Maritime Saintes



Pour Guillaume Rulin, coordinateur national du syndicat EFA-CGC, « empêcher les contrôles aurait de lourdes conséquences pour le monde agricole avec un problème d'équité entre exploitants, mais aussi pour la santé publique avec la question de l'eau potable ». © Crédit photo : Philippe Ménard/ « SUD OUEST »

Par Séverine Joubert - s.joubert@sudouest.fr Publié le 01/02/2024 à 9h18.

Le syndicat EFA-CGC de l'Office français de la biodiversité défend les inspecteurs de l'environnement face aux remises en question portées par les syndicats agricoles mais aussi le gouvernement

Depuis le début du mouvement de colère des agriculteurs, <u>plusieurs locaux de l'Office français de la biodiversité ont été visés.</u> Des manifestants voient en cet établissement public un épouvantail des normes qu'ils dénoncent. Entretien avec Guillaume Rulin, coordinateur national du syndicat EFA-CGC (Environnement, forêt et agriculture-Confédération générale des cadres) au sein de l'OFB.

L'Office français de la biodiversité (OFB), qui a une mission de police de l'environnement, est contesté par les agriculteurs. Comment ses agents réagissent-ils ?

Les agents sont profondément blessés. Notre syndicat EFA-CGC ne remet pas en question la souffrance du monde agricole, mais nous ne pouvons tolérer les dégradations sur les bâtiments publics ainsi que les actions visant les agents de l'État. Il est inacceptable que nos agents soient injustement désignés comme une cause du mal-être du monde agricole alors que l'OFB travaille avec lui pour l'aider à sa transition écologique. Celle-ci est une nécessité et une réalité.

Le Premier ministre a dit aux agriculteurs : « L'OFB sera sous la tutelle du préfet, ce qui renforcera votre capacité à dire au préfet quand ça va et quand ça ne va pas. » Comment recevez-vous cette annonce ?

Il existe, dans ce pays, une séparation des pouvoirs. Les agents ne sont pas des électrons libres. Ils appliquent les politiques publiques en police administrative dans le cadre de plans de contrôle décidés par les préfets mais aussi dans le cadre judiciaire, sous l'autorité des procureurs. Il n'est pas possible pour un agent de passer sous silence une infraction, c'est au procureur de décider des suites. Quant aux mesures annoncées par notre Premier ministre, et certaines demandes de syndicats agricoles, nous sommes abasourdis. Elles sont en totale contradiction avec la stratégie nationale de contrôle et la stratégie nationale de biodiversité que nos ministres ont validées. On en veut au gouvernement de son manque de soutien. La police de l'OFB ne cible pas les agriculteurs.

La profession agricole exprime pourtant le sentiment inverse...

Des chiffres... Ce sont les particuliers qui font l'objet de la plus grosse partie des contrôles de l'OFB (41 %), qui compte près de 1 700 inspecteurs de l'environnement. Soit une quinzaine d'agents par département. Ils réalisent 65 % des missions de police administrative sous l'autorité des préfets et des missions de police judiciaire sous l'autorité des procureurs. En 2023, sur les 21 635 contrôles administratifs, seulement 2 759 contrôles concernaient la profession agricole. Soit un peu moins de 13 % ! Cela fait moins de 1 % des exploitations contrôlées. En matière judiciaire, la profession agricole représente 1 273 procédures en 2023. Soit seulement 13 PV par an et par département !

Vous dites qu'il faut « rapporter les contrôles du monde agricole aux enjeux ». Quels sont-ils ?

37 % de nos contrôles sont axés sur la qualité de l'eau avec un enjeu fort sur l'eau potable. 27,5 % sont sur la gestion quantitative de l'eau avec l'enjeu du partage de la ressource entre usagers. 19 % portent sur la préservation des

milieux aquatiques pour les risques d'inondation et de sécheresse. On peut encore parler des 9 % sur les espèces protégées et la protection des haies. Empêcher les contrôles aurait de lourdes conséquences pour le monde agricole avec un problème d'équité entre exploitants, mais aussi pour la santé publique avec la question de l'eau potable.

L'OFB mène des « missions de mobilisations citoyennes et d'expertise ». C'est-à-dire ?

Prenons des exemples comme le suivi sanitaire de la faune sauvage du réseau Sagir, qui surveille les maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères comme l'influenza aviaire ou bien la peste porcine. Nous sommes en partenariat avec la FNSEA, les chambres d'agriculture, les chasseurs dans le cadre du réseau Agrifaune pour faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité et développer des pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage.

La FNSEA souhaite le désarmement des agents de l'OFB. Est-ce possible ?

La demande est inacceptable. Les agents portent une arme de défense. Nous sommes l'établissement qui contrôle le plus de gens armés avec l'activité de la chasse. Nous avons déjà eu des collègues assassinés ou menacés physiquement. Il est inenvisageable de faire une distinction suivant la profession ou l'activité de nos concitoyens. L'arme n'a jamais été un problème. La question est l'échange, la connaissance des uns et des autres afin de se respecter mutuellement. Nous suivons des formations pour mener des contrôles des usagers en toute sécurité et avec pédagogie.